



HAL
open science

La théorie de la réflexivité limitée

Franck Bessis

► **To cite this version:**

Franck Bessis. La théorie de la réflexivité limitée: Une contribution au débat sur l'action entre l'Économie des conventions et la Théorie de la Régulation. Cahiers d'Economie Politique = Papers in political economy, 2008, 54, pp.27-56. halshs-00785070

HAL Id: halshs-00785070

<https://shs.hal.science/halshs-00785070>

Submitted on 5 Feb 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LA THEORIE DE LA RÉFLÉXIVITÉ LIMITÉE UNE CONTRIBUTION AU DÉBAT SUR L'ACTION ENTRE L'ÉCONOMIE DES CONVENTIONS ET LA THÉORIE DE LA RÉGULATION¹

Franck BESSIS²

Résumé :

De quelle hypothèse a-t-on besoin sur l'action pour restituer la dynamique des règles? Postuler la réflexivité limitée consiste à reconnaître aux agents la capacité, activée sous certaines conditions (première limitation), à déconstruire les règles et interroger leurs croyances, sans jamais s'en affranchir complètement (seconde limitation). Cette réponse dessine les contours d'une théorie de l'action commune à l'Economie des Conventions et la Théorie de la Régulation. La théorie de la réflexivité limitée traite autant des relations justifiées que des rapports de force. Elle intègre l'action rationnellement planifiée et l'ajustement spontané comme deux moments d'un même processus réversible de constitution des règles.

Abstract: The theory of bounded reflexivity. A contribution to the debate between the Economics of Conventions and the Regulation Theory

This article develops an action theory which explains the dynamics of rules. This theory emphasises two kinds of limitation. First, agents can only recognize the constructed dimension of rules under specific conditions. Second, agents question their beliefs without ever completely freeing themselves from these beliefs. This answer provides the framework to a general action theory potentially common to the Economics of Conventions and to the Regulation Theory. This theory deals with the orders of worth as well as balances of power. It reconciles rationally planned action with spontaneous adjustments as two moments of the same reversible process of rules' construction.

Classification JEL : A12, B52, D8

Introduction

Cet article vise l'élaboration d'une théorie de l'action commune à l'Économie des Conventions et la Théorie de la Régulation, à partir d'un examen critique de leur conception de l'action établi à la lumière de leur capacité à restituer le changement. Notre démarche consiste à avancer simultanément dans la résolution de deux problèmes classiques : celui, crucial pour tout institutionnalisme, de la dynamique des règles ; et celui, crucial pour

1. Je remercie Bernard Billaudot, Denis Duperthuy, Olivier Favereau, Bernard Guibert, Frédéric Lordon, Jacques Merchiers, Olivier Servais et Fabrice Tricou pour leurs précieux commentaires sur différentes versions de ce texte. Leur responsabilité n'est pas engagée.

2. EconomiX, Université de Paris X - Nanterre, fr.bessis@gmail.com

l'institutionnalisme radical³, des relations entre conventions et régulation. Traiter ensemble les deux questions précédentes permet d'avancer sur la première tout en se dotant d'un critère d'évaluation pour la seconde, indépendant des deux approches mais appropriable par chacune, de telle sorte qu'un traitement symétrique puisse être maintenu, en lieu et place d'une lecture prenant d'emblée parti pour l'un des camps en présence. Toutefois, cette contribution ne porte pas directement sur le changement institutionnel, mais d'abord sur la théorie de l'action nécessaire à la restitution du changement par les deux approches. Il s'agit donc d'une étape intermédiaire dans la perspective d'unification de l'institutionnalisme radical. Choisir de faire discuter sur ces questions deux hétérodoxies en cours de développement revient à exclure de notre champ d'investigation l'ensemble des travaux inscrits dans d'autres démarches. Il s'agit donc également d'une étape intermédiaire dans la perspective d'élaboration d'une théorie générale des institutions.

Cette étape porte sur les conceptions de l'action de l'Économie des Conventions (EC, par la suite) et de la Théorie de la Régulation (TR, par la suite). Sur cette question, ce n'est plus le clivage entre holisme et individualisme qui oppose les deux approches⁴, mais trois tensions cristallisées autour de la théorie de l'action de Pierre Bourdieu entre (i) réflexivité et logique de la pratique, (ii) justice et rapports de force et (iii) déterminisme et libre-arbitre. Le sociologue constitue en effet l'une des sources d'inspiration majeures de la TR. Tout comme cette approche, il se situe dans une perspective de dépassement du structuralisme, une perspective marquée par le souci d'exploiter la place des pratiques que peut ménager une approche en termes de rapports – qui constitue la marque première du structuralisme – sans oublier l'aspect contradictoire de ces rapports – les structures que sont les *champs* chez Bourdieu étant toujours des *champs* de lutte. La TR et Bourdieu occuperaient ainsi dans l'espace post-structuraliste des positions théoriques symétriques⁵. C'est sans doute ce qui incita Lipietz (1987) à suggérer la convergence parfaite en définissant le mode de régulation

3. Nous reprenons à Postel et Sobel (2006) l'appellation « institutionnalisme radical » pour faire référence à la prise en compte, tant par l'Économie des Conventions que par la Théorie de la Régulation, de l'incertitude au sens de Keynes (dite encore incertitude « radicale ») et à son projet « radical » (Favereau, 1985 et 2005) qui consiste à généraliser la prise en compte de cette incertitude. On tient là l'une des principales raisons du rejet du cadre néoclassique par les deux approches et, très certainement, leur tout premier socle commun (Bessis, 2008).

4. Sur ce point, voir en particulier Thévenot (1995), Bessy et Favereau (2003) et Billaudot, (2004).

5. Mobilisé de manière approximative, cette idée de symétrie peut toutefois être précisée utilement : il s'agit d'une symétrie par rapport au croisement d'un premier axe traçant la frontière entre économie et sociologie et d'un second axe séparant approches micro et macro.

comme l'« ensemble des habitus et des formes institutionnelles concourant à la reproduction ». Vingt ans plus tard, c'est encore la théorie de l'habitus qui alimente la majorité des développements régulationnistes sur l'action (Amable et Palombarini 2005, Billaudot 2001, Boyer 2003, Lordon 2003a, Reynaud 2004). Elle donne aussi bien lieu à des utilisations directes qu'à des tentatives d'approfondissement⁶. L'EC entretient pour sa part des rapports plus ambivalents avec cet héritage. Son versant sociologique (Boltanski et Thévenot, 1991) peut être lu autant comme un prolongement du travail de Bourdieu, à travers son investigation de régimes d'action qui échappent à la logique de l'habitus⁷, que comme une prise de distance à travers son rejet d'une position de surplomb du chercheur par rapport aux agents (Boltanski, 1990). Ce rapport d'opposition est plus prégnant pour le versant économique de l'EC, depuis la mise en question par Favereau (2001) de la capacité du couple *champ-habitus* à restituer analytiquement changements et failles de la reproduction. L'argumentation réaffirmée par Bessy et Favereau (2003) souligne les difficultés symétriques du couple rationalité-marché à rendre compte des défauts de coordination, sans pour autant réduire la théorie de l'*habitus* à une simple figure inversée de la théorie néoclassique⁸.

Parce que l'œuvre de Pierre Bourdieu occupe une place centrale pour l'EC et la TR, le débat sur l'action entre ces deux approches ne peut pas faire l'économie d'un examen détaillé de sa théorie de l'*habitus* – c'est l'objet de la première partie. Construite afin de restituer la spontanéité de l'action réalisée dans l'urgence, par opposition au temps long de la réflexion élaborée par le chercheur, cette théorie s'interdit de penser les différents degrés de réflexivité critiques nécessaires à la restitution endogène du changement. L'idée de réflexivité limitée, présentée dans la deuxième partie, permet à l'inverse d'articuler sens pratique et sens critique et de restituer ainsi la dynamique des règles et représentations, comme construits sociaux saisis dans un processus réversible de consolidation. Pour développer cette théorie de la

6. Pour l'heure, la plus importante et la plus dynamique d'entre elles s'appuie sur la philosophie de Spinoza (Lordon, 2003a). En nous centrant à la fois sur ces développements et sur ceux de Bourdieu, nous restituons alors bien l'essentiel des thèses régulationnistes sur l'action. Et ce d'autant mieux que l'autre voie principale empruntée par la TR pour modéliser les comportements individuels, à savoir l'hypothèse mimétique (Aglietta et Orléan, 1982, 2002), a également été restituée à partir des catégories d'analyse spinozistes (Lordon et Orléan, 2008).

7. Sur les notions d'habitus et de régime d'action, voir respectivement les points 1.1. et 3.2.

8. « L'individu, dans le schéma Taylor-Bourdieu, diffère de l'individu de la théorie économique, qui n'est qu'un support de représentations, en ce qu'il a un corps. Il n'est pas question de nier que l'équation « individu = corps + représentations », entre les mains du sociologue, conduit à des résultats autrement plus riches et réalistes que l'équation « individus = représentations », entre les mains de l'économiste orthodoxe » (Favereau, 2001, p. 290).

réflexivité limitée, nous prenons ensuite appui, dans la troisième partie, sur la pluralité des régimes d'action mise en avant par l'EC. Celle-ci permet d'intégrer la logique de la pratique telle que délimitée par l'*habitus* au sein d'une construction plus large susceptible de ménager une place tant aux relations de domination non questionnées par l'*habitus* qu'aux contraintes de légitimité soulevées par les critiques auxquelles peuvent se livrer les agents. En tenant cette théorie pluraliste de l'action à distance de toute idée de libre-arbitre, nous la complétons enfin, dans la quatrième partie, par une conception de la personne issue de la philosophie de Spinoza et développée aujourd'hui au sein de la TR. Celle-ci permet d'expliquer le passage d'un régime à un autre. Ainsi construite, la théorie de la réflexivité limitée permet de rassembler sans syncrétisme les contributions de chaque approche dans un principe de rationalité alternatif capable de générer une dynamique des régularités de comportements et d'attentes.

1. Sortir de l'opposition entre logique théorique et logique pratique

1.1. Pas de changement sans réflexivité

1.1.1. Le domaine de pertinence de la notion d'*habitus* : une spontanéité sans conscience

Pierre Bourdieu a construit sa théorie sur l'opposition entre la perspective de l'agent pris dans l'action (*logique de la pratique*) et celle d'un observateur extérieur (*logique théorique*). Le recours à la notion d'*habitus* vise à rendre compte de régularités de comportement sans les concevoir comme le résultat (i) d'un calcul systématique de stratégie optimale, ni (ii) de l'application mécanique d'une règle pré-établie, ni même (iii) de l'interprétation *délibérée*⁹ d'une règle.

(i) Le calcul que postule la théorie du choix rationnel sur la base d'un processus bayésien de révision des croyances est inadapté à l'urgence de l'action et réfuté par l'expérience. Il requiert l'hypothèse d'une finalité clairement identifiée par l'agent, dont la logique de la pratique fait l'économie.

(ii) L'application mécanique d'une règle n'est pas plus réaliste, en vertu de l'impossible spécification de toutes les situations dans lesquelles cette règle interviendrait.

9. La notion d'*habitus* n'est pas étrangère à toute idée d'interprétation, mais d'*interprétation délibérée*. L'interprétation produite par l'*habitus* ne souffre pas de la moindre hésitation, ni interrogation (voir 1.2.2.).

(iii) L'interprétation de la règle associée à l'idée de délibération est encore étrangère à la logique de la pratique, puisque celle-ci ne concerne pas d'abord l'existence d'une règle explicite ou implicite, mais celle d'une régularité observable sans que la règle que peut expliciter le théoricien pour en rendre compte ne soit présente à l'esprit de l'agent.

Bien que conçu pour dépasser les alternatives qui structurent les débats sur l'action, dont celle entre la conscience et l'inconscient, l'*habitus* se présente comme une « spontanéité sans conscience » (Bourdieu, 1980, p.94) produite par l'expérience incorporée (et non théorisée) des situations passées (c'est ici qu'interviennent les *champs* qui structurent l'*habitus*) et par là accordée à ces règles qui n'existent pas pour l'agent.

La traduction de la régularité en règle par le théoricien n'épuise pas les marges d'action de l'*habitus*, capable en pratique de générer une infinité de variations de l'énoncé théorique en rapport avec l'infinité de variations des situations possibles dans lesquelles la régularité s'est jusque-là pertinemment manifestée. Par exemple, un sportif expérimenté reproduira avec réussite le « même » geste en l'adaptant au cours de différentes phases de jeu, en différents endroits du terrain, selon différentes conditions climatiques, etc.

1.1.2. Les difficultés à restituer le changement : une théorie de la créativité limitée

Générateur de pratique, l'*habitus* est, nous venons de le voir, source de créativité - « système acquis de schèmes générateurs, l'*habitus* rend possible la production libre de toutes les pensées, toutes les perceptions et toutes les actions... » - mais de *créativité limitée* - « ...inscrites dans les limites inhérentes aux conditions particulières de sa production ». Par cette créativité limitée, Bourdieu tente justement de dépasser l'alternative « du conditionnement et de la créativité » tout en reprenant chacun de ses termes opposés sans les rapporter à un cadre explicatif plus général. La production d'oxymores qui en résulte (« capacité infinie d'engendrer en toute liberté (contrôlée) »), si elle ne vaut pas dissolution du problème, commande au moins de maintenir une distinction entre cette créativité limitée, capacité à fournir dans l'action des variations adaptatives ajustées (l'exemple du sportif), et la création de nouveauté historique (innovation radicale par lesquelles les transformations continues deviennent ruptures et sont identifiées comme telles) à laquelle peut être associé le *changement*. La « liberté conditionnée et conditionnelle [que l'*habitus*] assure est aussi éloignée d'une création d'imprévisible nouveauté que d'une simple reproduction mécanique de conditionnements initiaux » (Bourdieu, 1980, p.92). L'*habitus* ne condamne donc pas à une reproduction mécanique. Mais il ne peut pour autant dépasser la reproduction adaptative des pratiques ajustées aux conditions qui l'ont produit (*Ibid*, p.99), sauf à nier l'ajustement ou

postuler d'abord un ajustement puis un changement de conditions (*Ibid*, p.105), sans pour autant que ce changement soit expliqué.

On retrouve la critique de Favereau (2001) : l'*habitus* ne peut pas être présenté à la fois comme parfaitement (bien que non mécaniquement) ajusté à ses conditions de production d'une manière qui échappe entièrement à l'agent (absence de dimension réflexive), et comme désajusté à de nouvelles conditions tout en expliquant comment ces conditions ont changé. Dans ce schéma, le changement relève alors de dynamiques exogènes, ce qu'illustre la présentation par Boyer (2003) des différents travaux de Bourdieu dans lesquels est traitée cette question. Le même constat semble réalisé par Lordon (2003a) et Billaudot (2001), puisque chacun à sa manière amende le cadre théorique initial en vue de lui apporter des éléments plus probants de dynamique. Que le désajustement soit présenté comme le cas général et l'ajustement comme le cas particulier (Servais, 2005) ou bien l'inverse, ne change pas fondamentalement le problème : la construction ne donne pas suffisamment de marges de manœuvre aux individus pour pouvoir tenir ensemble reproduction et changement. Ce défaut de marges de manoeuvre est un défaut de réflexivité. La reconnaissance de capacités réflexives aux agents entre en tension avec la théorie de l'*habitus* construite d'abord pour rendre compte de la logique de la pratique, elle-même conçue comme radicalement distincte de la logique théorique. Ce dualisme est encore renforcé par la stigmatisation de l'erreur scolastique présentée maintenant.

1.2. Pas de réflexivité sans sortie de l'*habitus*

1.2.1. Le domaine interdit de la notion d'*habitus* : l'erreur scolastique

Bourdieu nomme *erreur scolastique* le raisonnement consistant à attribuer aux agents le rapport intellectuel au monde propre à un point de vue extérieur à l'action :

« [M]ettant en quelque sorte sa pensée pensante dans la tête des agents agissants, le chercheur donne le monde tel qu'il le pense (c'est-à-dire comme objet de contemplation, représentation, spectacle) pour le monde tel qu'il se présente à ceux qui n'ont pas le loisir (ou le désir) de s'en retirer pour le penser ; il place au principe de leurs pratiques, c'est-à-dire dans leur « conscience », ses propres représentations spontanées ou élaborées ou, pire, les modèles qu'il a dû construire (parfois contre sa propre expérience naïve) pour rendre raison de leurs pratiques » (Bourdieu, 1997, p.78).

Cette mise en garde recoupe deux interdits d'inégales portées. On peut en effet en distinguer une forme faible (S1), contrainte interne à la théorie de l'*habitus* (qui découle de la distinction

entre logique pratique et logique théorique telle que conçue par Bourdieu) et une forme forte (S2-intellectualiste) valable pour toute théorie.

(S1) Dans sa forme faible, l'erreur scolastique consiste à attribuer à l'agent une réflexion sur l'action qui n'est possible, selon Bourdieu, qu'en dehors de l'action – tandis que l'*habitus* est une spontanéité sans conscience prise dans l'urgence de l'action.

(S2) Dans sa forme forte, l'erreur scolastique consiste à attribuer à l'agent le même niveau de contrôle logique de ses actions et anticipations que celui que met en œuvre le chercheur dans une représentation idéale de la science. Elle vise en premier lieu la théorie du choix rationnel qui postule un préordre complet et transitif sur les préférences de l'agent et le processus bayésien de révision des anticipations.

La notion de réflexivité à ménager *dans* la théorie de l'*habitus* doit donc répondre à la double contrainte d'être suffisamment consistante pour contribuer à la dynamiser, tout en restant contenue par la logique de la pratique telle que strictement délimitée par Bourdieu.

1.2.2. Les difficultés à restituer la réflexivité : une théorie (dé)limitée de la pratique

L'article de Servais (2000) témoigne de la difficulté à respecter à la fois les deux contraintes précédentes. L'auteur défend une interprétation de la notion d'*habitus* qui rendrait justice à son potentiel dynamique, en la présentant comme un « processus réflexif d'ajustement spontané, générateur permanent de changements, modifiant en continu les structures, sans passage obligé par une délibération expresse ou même une décision volontaire » (Servais, 2000, pp.165-166). Mais cette première solution consiste encore à rabattre la réflexivité sur la reproduction adaptative et ajustée, tandis que le changement résulte à l'inverse de *pratiques de désajustement* qui appellent une prise de distance par rapport aux pratiques et représentations spontanément produites par l'*habitus*.

L'auteur introduit alors une forme de réflexivité plus forte par l'évocation de la possibilité d'une *prise de conscience* définie comme « le travail de gestion de ses propres dispositions » ou encore l'« acte de distanciation par rapport aux déterminations internes propres à l'*habitus* » (Servais, 2000, p.171). Les exemples évoqués pour illustrer les moyens de cette prise de conscience – les « activités de gestion, en tant que pratiques d'objectivation » (Servais, 2000, p.172) et les « théories indigènes » produites par les agents (présentes notamment dans le *champ* économique (Bourdieu, 2000)) – témoignent de la possibilité pour les agents de déposer des connaissances hors d'eux-mêmes. Cette opération n'exige d'ailleurs pas toujours des dispositifs aussi élaborés que les méthodes de comptabilité, puisque les pratiques ordinaires d'écriture peuvent suffire (Lahire, 1998). Mais le recours à de tels

artefacts échappe à la notion d'*habitus* cantonnée à une logique de la pratique strictement délimitée par l'interdit scolastique. En effet, pour être considérée comme une simple prise de distance et non comme une rupture avec l'*habitus*, cette prise de conscience doit procéder des représentations pratiques produites par l'*habitus*. Elle correspond alors à un *schème*, une connaissance incorporée et non réfléchie contradictoire avec l'interrogation sur l'action dont elle tente de rendre compte, puisqu'elle ne permet aucune distanciation :

« Ce qui est appris par corps n'est pas quelque chose que l'on a comme un savoir que l'on peut tenir devant soi, mais quelque chose que l'on est » (Bourdieu, 1980, p.123).

L'agent n'ayant pas connaissance de ces représentations allant de soi, on conçoit mal comment elles pourraient lui permettre de prendre connaissance des déterminations propres à son *habitus*, ni de surcroît s'en distancier.

À l'appui de l'approfondissement de la notion de disposition réalisé par E. Bourdieu (1998), le traitement des croyances comme dispositions générées par l'*habitus* illustre également ces difficultés. La reconnaissance de « critiques pratiques », « justifications » et « remises en cause » de la part des agents (Servais, 2004, p.28), bref d'une forme de réflexivité sur les croyances, devrait permettre de concevoir la capacité pour l'agent de changer ses croyances ; mais c'est sans compter avec le *rabattement de toutes les croyances sur un arrière-fond acritique*. Pris comme modèle général de la croyance, le savoir pratique comme préjugé allant de soi (donc non questionné) ne laisse pas de place à la discussion. Bien que ces préjugés ne forment qu'un sous-système dans l'ensemble des croyances, toutes les croyances sont conçues à l'abri d'une mise en question car dépendantes de ce sous-système¹⁰. Considérer que les critiques pratiques sont « immergées dans les croyances » (Servais, 2004, p.28) ne devrait pas les empêcher de jouer *au moins* certaines croyances contre d'autres croyances – voire que ces contradictions entre croyances suscitent en retour une interrogation de croyances plus fondamentales. Mais c'est l'existence même de ces critiques qui est niée par le cadre théorique à partir du rabattement de toutes les croyances sur les préjugés, qui est soutenu par deux arguments principaux : (i) la non occurrence simultanée de croyances contradictoires assurée par l'homogénéité des positions sociales¹¹ et (ii) la réaffirmation de la

10. C'est en ce sens que l'on parle de rabattement sur un arrière fond acritique.

11. L'existence d'une position sociale cohérente est définie de manière « triplement relationnelle » : « la position sociale d'un individu est constituée par la relation d'homologie globale (position 1) qui existe entre les relations différentielles (relation 2) qui caractérisent chaque position sociale spécifique occupée par cet individu, à l'intérieur d'univers sociaux

dichotomie entre logique pratique et logique théorique (E. Bourdieu, 1998, p.211) qui contredit la reconnaissance d'une gradation de croyances des plus inconditionnelles aux plus réfléchies. Dans ces conditions, la prise de conscience réflexive est encore limitée à des situations exceptionnelles de crise ou d'instabilité du contexte pratique (E. Bourdieu, 1998, pp.166-167)... qui n'apparaîtront pas, sauf à les postuler de manière exogène, à partir d'une situation d'ajustement.

Ce traitement des croyances est encore renforcé par l'idée de violence symbolique, qui entre en contradiction avec la manière dont Bourdieu restitue le fonctionnement d'univers sociaux dans lesquels l'exercice d'une réflexivité est trop évident (science et art). Que le sociologue ait analysé ces univers, toujours à partir du couple *champ-habitus*, et qu'il ait de surcroît présenté le *champ* artistique comme un lieu de révolutions permanentes, en vertu de la course à l'avant-gardisme qui y anime les *habitus*, voilà qui semble fournir un démenti à la critique développée ici (la notion d'*habitus* ne permet pas de restituer le changement parce qu'elle s'est construite contre l'idée de réflexivité).

« Dans les luttes qui, au sein de chaque genre, l'opposent à l'avant-garde consacrée, la nouvelle avant-garde est portée à remettre en question les fondements mêmes du genre, en se réclamant d'un retour aux sources, à la pureté des origines ; il s'ensuit que l'histoire [des genres] tend à se présenter comme un processus de purification, par lequel chacun de ces genres, au travers d'un incessant retour critique sur soi, sur ses principes, ses présupposés, se réduit de plus en plus complètement à la quintessence la plus épurée » (Bourdieu, 1994, p.76, nous soulignons).

Cette lutte pour l'avant-garde n'est-elle d'ailleurs pas qu'une forme particulière de l'opposition, constitutive de chaque *champ*, entre les stratégies de conservation des dominants et celles de subversion des dominés (Bourdieu, 1984, p.115) ? Contre l'illusion ici produite que la théorie de l'action examinée pourrait dire tout et son contraire, et pour rendre raison à notre critique, fondée rappelons-le sur la définition originelle de l'*habitus* (contre les torsions incohérentes auxquelles ont donné lieu par la suite ses tentatives d'extension), il convient de distinguer ce dont Bourdieu parle et ce dont ses instruments permettent de parler – à la manière dont un tri peut s'avérer nécessaire entre les ambitions formulées en introduction des articles formalisés et ce que permet de dire le modèle qui suit. Si l'*habitus* interdit ce retour critique, alors la théorie ne peut pas rendre compte de ces stratégies de subversion et de la

particuliers, ces dernières étant pondérées par la position que chacun de ces univers occupent par rapport aux autres (relation 3) » (E. Bourdieu, 1998, pp. 258-259).

dynamique qu'elles sont supposées produire. Et de fait, Bourdieu développe, dans la droite ligne de son traitement des croyances à partir des dispositions incorporées qui constituent l'*habitus*, une notion de violence symbolique qui renforce cet interdit.

« La violence symbolique est cette coercition qui ne s'institue que par l'intermédiaire de l'adhésion que le dominé ne peut manquer d'accorder au dominant (donc à la domination) lorsqu'il ne dispose [...] pour penser sa relation avec lui, que d'instruments de connaissance qu'il a en commun avec lui et qui, n'étant que la forme incorporée de la structure de la relation de domination, font apparaître cette relation comme naturelle » (Bourdieu, 1997, pp.245-246, nous soulignons, comme dans l'ensemble des citations à venir).

Plus simplement, la violence symbolique tient au fait que « [l]es dominés appliquent des catégories construites du point de vue des dominants aux relations de domination, les faisant ainsi apparaître comme naturelles » (Bourdieu, 1998, p.55).

Ainsi le pouvoir symbolique est un « pouvoir invisible qui ne peut s'exercer qu'avec la complicité de ceux qui ne veulent pas savoir qu'ils le subissent ou même qu'ils l'exercent » (Bourdieu, 2001, p.202).

Cet aveuglement, présenté comme consubstantiel à la relation de domination – « Le dominant, c'est celui qui a les moyens d'imposer au dominé qu'il le perçoive comme il demande à être perçu » (Bourdieu, 1984, p.93) – finit alors d'anéantir toute possibilité de changement en transformant le *champ* en *appareil* :

« Un champ devient un appareil lorsque les dominants ont les moyens d'annuler la résistance et les réactions des dominés. C'est-à-dire lorsque [les dominés] ne peuvent que subir la domination ; lorsque [...] les effets de domination sont tels que cessent la lutte et la dialectique qui sont constitutives du champ. Il y a de l'histoire tant qu'il y a des gens qui se révoltent » (Bourdieu, 1984, p.136).

L'ennui est que personne ne se révolte, violence symbolique oblige. D'autant qu'« il est tout à fait illusoire de croire que la violence symbolique peut être vaincue par les seules armes de la conscience et de la volonté, [car] les effets et les conditions de son efficacité sont durablement inscrits au plus intime des corps sous formes de dispositions » (Bourdieu, 1998, pp.60-61) – où l'on retrouve la « connaissance par corps » propre à l'*habitus* (voir 1.1.2.), connaissance pré-réflexive qui empêche à son tour toute distanciation critique.

En conclusion, l'opposition entre logique pratique et logique théorique conçue comme une dichotomie (S1), la réduction qui en résulte du sens pratique à de l'incorporé impensé et le renforcement cohérent de cet impensé par la violence symbolique inhérente à la domination, ferment toute possibilité d'accès à la réflexivité. Pour rendre compte des *pratiques* de réflexivité, la pertinence de cette opposition constitutive de l'*habitus*, et donc l'*habitus* lui-même, doivent être relativisés. Au fond, parler de réflexivité pour l'*habitus* n'est pas faire moins violence à la construction que de parler de sens pratique pour la théorie du choix rationnel.

2. La théorie de la réflexivité limitée

2.1. De la spontanéité sans conscience à la temporisation réflexive

Après avoir souligné que l'introduction de la réflexivité nécessaire pour analyser le changement posait problème dans le cadre de l'*habitus* parce qu'elle nécessitait de lever S1, nous allons maintenant voir que l'EC, tout en s'affranchissant de S1, ne commet pas l'erreur scolastique dans sa forme forte (S2).

2.1.1. Un sens critique...

Toutes les régularités ne sont pas exemptes de règles directement perçues par les agents, puisqu'il existe également des règles explicites. Leur interprétation passe par les représentations produites par l'*habitus* à côté des pratiques – les *habitus* fonctionnent comme « principes générateurs et organisateurs de pratiques et de représentations » (Bourdieu 1980, p.88). L'EC met également l'accent sur cette dimension interprétative, mais si pour l'approche conventionnaliste l'agent peut travailler ses représentations, selon la logique de la pratique, seules les représentations travaillent l'agent. Ce constat, ajouté à la reconstruction du projet initial de restitution des régularités sans règle, nous a incité à conclure que la réflexivité était constitutivement absente de la théorie de l'*habitus*¹². A l'inverse, la conception des règles comme repères collectifs *contingents* (ou construits), *nécessaires* (à la coordination) et

12. « [L]'habitus ne s'oppose pas moins à la nécessité mécanique qu'à la liberté réflexive » (Bourdieu 1980, pp. 95-96). Par cette proposition, Bourdieu écarte non pas seulement un retour réflexif de l'agent sur sa pratique mais, plus encore, l'idée d'une liberté rendue possible par ce retour. Ces deux dimensions demeurent toutefois étroitement liées dans les deux constructions (on tâchera de les démêler dans la quatrième partie), ce qui renforce le constat d'une absence de dimension réflexive dans l'*habitus d'abord* établi à partir de l'opposition entre logique théorique et logique pratique.

signifiants, formulée par Postel (2005), fournit une caractérisation minimale de la réflexivité qui témoigne de sa présence immédiate dans le projet conventionnaliste : elle revient à « concevoir un acteur qui agirait à la fois dans et sur les règles » et qui en tiendrait compte (Postel et Sobel, 2006).

Cette hypothèse de réflexivité commet inévitablement l'erreur scolastique dans sa forme faible (S1) ; les quatre manières de la présenter que nous retenons déclinent la même idée d'accès à une extériorité :

(R1) les agents peuvent tenir compte du fait qu'ils agissent à la fois *dans* et *sur* les règles (Postel et Sobel 2006) ;

(R2) les agents peuvent distinguer des arguments ou des agencements légitimes et illégitimes (Boltanski 1990, p.77) ;

(R3) les agents peuvent tenir compte de la mise à l'épreuve des faits, de leurs attentes et représentations conformément à la « quête poppérienne de falsification » (Favereau 2001) ;

(R4) les agents peuvent formuler des désirs sur leurs propres désirs, selon l'idée de méta-préférences reprise par Eymard-Duvernay (2001), qui peut être associée à celle de plusieurs niveaux d'identité (Bessis et alii, 2006).

Cette extériorité, et donc la réflexivité elle-même, est rendue possible par l'affirmation de la pluralité des ensembles de croyances (au cœur de R2) :

« [L]a possibilité de mettre en œuvre la critique dépend [...] de la possibilité d'avoir accès à une extériorité depuis laquelle il est possible de se désengager de la situation présente pour porter sur elle des jugements. C'est cette possibilité toujours ouverte d'un dégagement qu'offre l'existence d'une pluralité de mondes » (Boltanski 1990, p.87).

Ces croyances ne relèvent pas seulement de la subjectivité des agents, mais disposent de points d'appui objectifs qui redoublent la possibilité de leur mise à distance. Cette extériorité redonne du jeu aux critiques pragmatiques des agents. Bien qu'« immergées dans les croyances », ces critiques sont effectives lorsqu'elles jouent des croyances (présentes) contre d'autres croyances (antérieures, déposées dans des textes ou objets). Elles acquièrent leur pleine efficacité une fois reconnue la pluralité des dispositions activables au sein d'une même situation.

2.1.2. ...sans intellectualisme

L'EC pourrait se voir reprocher de commettre l'erreur scolastique dans sa forme forte (S2) seulement dans la mesure où elle considérerait cette « prise de conscience » qu'est la

capacité critique systématique, totale et infaillible, réhabilitant ainsi la figure d'un sujet transparent à lui-même, faute de voir l'existence d'impensés toujours actifs dans les manières de faire et de penser d'individus attachés à une présence et un point de vue dans le monde.

La référence en (R3) à la philosophie des sciences semble conforter ce point. C'est donc cette expression de la réflexivité que nous choisissons de développer. Cette référence vise moins la *logique de la découverte scientifique* que la conception de la connaissance (incertaine) qui la soutient et peut admettre plusieurs logiques de la critique. Les discussions critiques n'ont pas, pour toutes les situations de problème, la même rigueur logique que l'établissement d'hypothèses scientifiques, même lorsqu'elles portent sur l'établissement de règles méthodologiques congruentes avec une représentation de la science, puisque dans ce dernier cas « il ne s'agit ni d'un rapport strictement déductif, ni d'un rapport logique. Ce rapport résulte plutôt du fait que les règles ont été élaborées en vue d'assurer l'applicabilité de notre critère de démarcation » (Popper 1934, p.51). En ce sens, Popper peut aussi être lu comme théoricien du sens pragmatique des chercheurs qui, bien qu'évoluant dans des milieux scolaires, alternent également logique pratique et logique théorique¹³. Sa conception incertaine et pragmatique de la connaissance repose sur l'affirmation de l'impossibilité du doute radical : pour discuter ou tester un ensemble d'énoncés, il faut toujours s'appuyer sur d'autres propositions tenues provisoirement pour vraies, consciemment ou inconsciemment (pour les propositions vécues comme allant de soi). Le chercheur, comme l'agent, est *toujours déjà* plongé dans un univers de croyances qu'il n'est possible de mettre à distance que partiellement. Néanmoins, aucune proposition n'est *a priori* soustraite à la critique, même si toutes ne peuvent être examinées en même temps. Reconnaître l'existence d'un cadre de référence tenu pour acquis ou impensé ne revient pas nécessairement à le considérer comme impensable (Popper, 1989). Au contraire, la part impensée du cadre de référence étant relative au problème considéré, il existe une pluralité de cadres de référence garante d'une extériorité à partir de laquelle ces derniers peuvent être interrogés. Cette pluralité de cadres de référence n'est pas incompatible avec l'idée de croyances profondément ancrées, présentes dans tout ou parties de ces cadres, mais elle ne conduit pas nécessairement à postuler l'existence de croyances fondatrices de tous les cadres et absolument hors de portée. Une conception de la

13. Afin de ne pas ranimer l'opposition dichotomique entre les deux logiques, nous préférons désormais réserver le terme de *sens pratique* au sens pré-reflexif/incorporé que lui a circonscrit Bourdieu, et parler avec Salais (2004) de *sens pragmatique* pour tout ce qui ne relève pas de la pure logique (de la logique) mais permet de concevoir différents degrés de réflexivité selon le *régime d'action* considéré (voir la troisième partie).

connaissance incertaine, soit sans fondement indubitable, incite plutôt à penser la pluralité des sources de justification et de critique des croyances.

2.2. Dynamique des régularités de comportements et d'attentes

Les limites de la réflexivité sont également pour partie les conséquences directes des limites reconnues à la rationalité – capacité de mémorisation et d'attention limitées – qui font de la convention (telle que travaillée par l'EC, c'est-à-dire comme une régularité liée de comportements et d'attentes) une notion fondamentalement dynamique. Les cadres de référence pensés et impensés sont deux formes que peuvent prendre la convention. Pour mieux distinguer ces formes, on peut préférer parler d'*institutions* pour des conventions durcies dans les choses/lois/règles écrites et de *routines, traditions, ou encore cultures* pour des conventions durcies, naturalisées, refroidies dans les corps/incorporées (en considérant donc également la « connaissance par corps »). On garde alors le terme de *convention* pour les moments où les individus *ouvrent les yeux* sur leur caractère construit (décelables dans l'analyse des interactions). Ainsi la transformation de la convention en routine témoignerait d'une appréhension différente du cadre de référence : les règles ne font pas l'objet d'un travail d'interprétation et de questionnement de tous les instants dans la mesure où la répétition non problématique d'actions qui s'y rapportent renforce leur présence tout en permettant leur oubli, soit leur déconnexion d'une saisie en termes de représentations. Les conventions durcies deviennent des routines (Salais et Storper 1993 et Favereau et Le Gall 2002). Ce changement de vocabulaire, s'il clarifie les choses, a toutefois le double inconvénient de focaliser l'attention sur deux formes rarement complètement réalisées (la convention vécue comme déterminant naturel et la convention perçue comme construit entièrement transparents aux acteurs) ; et de faire perdre de vue l'aspect dynamique de la convention comme processus réversible de consolidation ou de déconstruction, selon qu'elle passe à l'arrière-plan ou est au contraire mise devant soi et en débat.

En parlant de la convention comme processus, on se réfère à la fois à la variation du regard que les agents portent dessus (comme naturel ou comme construit) et à la variation de la convention elle-même, sous l'impulsion des actions des agents et/ou du regard qu'il porte sur elle. Tout en prenant les conventions comme naturelles, les actions des agents peuvent générer une infinité de variantes de la même convention. Il s'agit de variations adaptatives relatives au fait qu'une situation ne se reproduit jamais à l'identique. En considérant les conventions comme construites, ils peuvent également procéder à leur remplacement. Entre

les variations adaptatives et le changement par remplacement, il y a cette fois, en première approximation, non pas des différences de degré, mais bien une discontinuité qualitative. Pour identifier cette rupture, le chercheur n'a aucune priorité sur l'agent. En seconde approximation, la variation peut elle-même être comptée comme changement, mais seulement à partir du moment où elle est perçue comme telle par l'agent. En ce sens, il est nécessaire de penser la possibilité pour les agents de percevoir les conventions comme construites (autrement dit de les doter d'une capacité réflexive) pour pouvoir penser le changement¹⁴. L'aspect dynamique de la convention comme processus tient donc à l'articulation entre convention en débat d'une part et routine/culture allant de soi d'autre part, articulation en quoi consiste la réflexivité : capacité à pouvoir regarder derrière soi, faire retour sur les déterminants profonds, capacité à les mettre devant soi, à les changer et en créer de nouveaux (Eymard-Duvernay, 2004).

Cette idée de réflexivité doit cependant être nuancée par la force d'inertie des choses incorporées et institutionnalisées (dans les corps et dans les choses). L'existence de ces sources de stabilité conduit non pas à voir la réflexivité comme une capacité inconditionnelle et illimitée de reconfigurer « à volonté » les cultures/routines, mais plutôt à identifier ses conditions de possibilité (la prise de conscience ponctuelle) et de réalisation effective (la prise du corps et des institutions sur la durée) – ses conditions nécessaires et suffisantes. De là, deux manières alternatives de concevoir la réflexivité limitée : (i) en insistant sur ses limites ou (ii) en insistant sur l'existence de cette réflexivité malgré ses limites.

(i) En mettant l'accent sur les limites de la réflexivité, on cherche d'abord à expliciter ce que les agents ne voient pas (ce qui échappe à leur conscience, ce sur quoi ils ferment encore les yeux) pour en faire les *vrais* déterminants de l'action, profondément ancrés. C'est une vision excessivement statique, dans la mesure où ce qui n'est pas présent à l'esprit des agents est considéré comme trop profondément ancré pour pouvoir venir à leur esprit et en conséquence être changé. On voit les conditions d'accès à la réflexivité comme difficilement

14. Pour autant, il ne faut pas en conclure que le changement passe toujours d'abord par une impulsion dans la tête des agents. Le moment de prise de conscience peut au contraire être impulsé par les conséquences de contradictions entre différentes institutions durcies, et accompagner (plutôt que précéder) le changement rendu nécessaire par cette contradiction – ce dont rendent compte les régulationnistes à partir notamment de la notion de crise du régime d'accumulation. Ici le chercheur retrouve une priorité sur les acteurs en s'appuyant sur les contradictions contenues dans les choses... encore faut-il, pour que ces contradictions achèvent de produire leurs effets (et fassent place à de nouvelles régularités), que tout ou partie des agents prenne acte de la contradiction et agisse différemment en conséquence. A ce stade, l'analyse que produit le chercheur revêt sa dimension performative.

réalisables, bien loin d'être réalisées en pratique, parce qu'on considère la réflexivité à partir de ce que l'agent ne semble pas pouvoir attraper en l'état¹⁵, sans prêter attention à ce qu'il attrape dans l'immédiat et donc à la réflexivité qu'il exerce déjà. Bourdieu (1998) insiste aussi sur le fait que tant qu'elle reste théorique, la prise de conscience à froid, en dehors de l'action, est insuffisante face aux inclinations spontanées du corps. Une théorie de la réflexivité limitée ne peut que souscrire à cette réserve qui la conduit à mettre l'accent sur l'équipement des personnes en situation.

(ii) En mettant l'accent sur la réflexivité malgré tout, on insiste sur les conventions les moins durcies et on souligne les conditions de la réflexivité déjà remplies. On met ainsi également l'accent sur l'aspect ressource des conventions durcies¹⁶ et sur le caractère cumulatif de ces ressources : les agents repoussent les limites de leur réflexivité selon la manière dont ils façonnent leurs conventions – quand la dénaturalisation/désincorporation de certaines conventions/routines passe par la dénaturalisation/désincorporation d'autres conventions/routines.

3. *L'articulation des champs de la domination et des mondes justifiés*

De ce qui précède, nous pouvons retenir que la théorie de la réflexivité limitée et la notion dynamique de convention qui lui est solidaire permettent de dépasser l'opposition entre réflexivité et sens pratique, en les comptant comme deux moments d'un même processus réversible. Dans ce qui suit, nous allons voir que ce cadre général ouvert par la notion de convention permet également d'articuler plutôt que d'opposer justice et rapports de force, la *violence symbolique* (ou domination) n'opérant pleinement que dans le cas d'agents systématiquement aveuglés, pris au jeu¹⁷.

15. On lit les conventions durcies uniquement comme des contraintes telles que les inclinations du corps.

16. Les individus sont équipés par des dispositifs institutionnels, qui ne servent donc pas seulement de contraintes mais également de ressources.

17. Des agents exerçant leur réflexivité peuvent-ils être victimes de violence symbolique ? Oui, dès lors que leur réflexivité ne porte dans le même temps sur toutes les catégories (sur tous les principes de classement) qui leur font apparaître l'ensemble des inégalités comme naturelles. Voilà pourquoi la violence symbolique n'opère *que* dans le cas d'agents *systématiquement* aveuglés. En outre, doit-on encore parler de violence symbolique lorsque le fondement d'une distribution hiérarchique est mis en cause sans succès, ni aucune forme de justification ? Sa mise en cause nous indique qu'elle n'est plus perçue comme naturelle, que le « dominé » n'adhère plus spontanément aux règles qui font le « dominant ». S'il y a bien ici

3.1. Pluralité (interne) des dispositions et pluralité (externe) des formes de coordination

En même temps qu'il systématise l'exposé de l'erreur scolastique, Bourdieu reconnaît la possibilité pour l'agent d'un point de vue extérieur à l'action en considérant l'existence de « dispositions critiques » (Bourdieu, 1997, p.12), d'une « disposition permanente à opérer la mise à distance du réel », ou encore d'une « disposition scolastique » à la fois répandue et activée hors de ses conditions de production :

« La disposition scolastique qui s'acquiert principalement dans l'expérience scolaire peut se perpétuer lors même que les conditions de son exercice ont plus ou moins complètement disparu » (Bourdieu, 1997, p. 29)

Attribuer à l'agent une telle disposition revient précisément à commettre l'erreur scolastique dans sa forme faible (S1). La minoration qui suit (à la fois ici et dans le texte dont elle est extraite) limite toutefois les risques de dérapages vers S2 :

« Mais elle ne s'accomplit vraiment que par l'inclusion dans un *champ* savant et tout spécialement dans un des *champs* qui, étant à peu près totalement circonscrits à l'univers scolaire, comme le *champ* philosophique et nombre de *champs* scientifiques, offrent les conditions favorables à son plein développement » (Bourdieu, 1997, pp.29-30).

La théorie de l'*habitus* ne peut pas rendre compte de ce point de vue contre lequel elle s'est précisément bâtie, en définissant la logique de toutes les pratiques par la généralisation d'une forme d'action particulière : « l'action de courte durée, réalisée dans l'urgence de l'action, sans possibilité de reprise ou de répétition » (Lahire, 1998, p.186). Les réponses de l'*habitus* se définissent « par rapport à un à venir probable qui [...] se propose avec une urgence et une prétention à exister excluant la délibération » (Bourdieu, 1980, p.89).

En même temps qu'il systématise l'exposé de la domination, Bourdieu reconnaît la possibilité d'une « mise en suspens de la force et des rapports de force ». Cette « sorte de trêve miraculeuse où la domination semble dominée ou, mieux, annulée » est en porte-à-faux avec l'économie générale des échanges symboliques¹⁸. La théorie du *champ* ne peut rendre compte de ce point de vue contre lequel elle s'est précisément bâtie, en définissant la logique

encore une forme de violence, celle-ci ne répond plus à la notion de violence symbolique telle que définie par Bourdieu.

18. Cette citation qui, élargie (Bourdieu, 1998, pp.148-152), pourrait fournir une bonne introduction au régime d'agapè de Boltanski (1990), peut bien être considérée comme un *hapax*, ce n'est pas la surinvestir que d'affirmer qu'elle réfute l'idée selon laquelle, pour Bourdieu, le couple champ-habitus permet d'étudier l'ensemble des formes de coordination.

de toutes les interactions comme généralisation d'une forme de coordination particulière « orientée vers l'accumulation du capital symbolique (l'honneur) » (Bourdieu, 1998, p. 67).

Il existe donc des formes d'action et de coordination qui échappent au cadre théorique du couple *champ-habitus*. Reconnaître la possibilité d'un point de vue ou d'une disposition scolastique permanente et accomplie hors de ses conditions de production (donc dans l'action) conduit alors à choisir entre le maintien de l'unité de l'*habitus* (par l'inclusion de cette disposition critique dans l'*habitus*) en concédant sa cohérence (par la reconnaissance des contradictions possibles entre les dispositions pré-réflexives et réflexives qu'il génère) et le maintien de la cohérence de l'*habitus* (alors circonscrite au *sens pratique* selon Bourdieu) en concédant sa généralité. Dans tous les cas, la généralité du *champ*, donc du couple *champ-habitus*, est contestée par l'existence de relations *hors champ*¹⁹. Les développements de l'entrée sociologique de l'EC, la *sociologie pragmatique* (Nachi, 2006) ou « sociologie des régimes d'action », s'emploient ainsi à reconstruire un cadre théorique général susceptible d'intégrer les relations de domination propres au *champ* et les accords justifiés sur lesquels Boltanski et Thévenot (1991) ont d'abord mis l'accent. La prise en compte de ces développements va donc permettre de lever la fausse opposition entre d'un côté une TR qui met l'accent sur les rapports de force et la violence symbolique des relations de domination propres aux interactions dans les *champs*, et de l'autre côté une EC qui ne verrait que des relations de justice entre individus égaux, oublieux de leur intérêt, délibérant inlassablement dans la perspective du bien commun.

3.2. Différents degrés de réflexivité appréhendés par les régimes d'action

L'approche pragmatique des régimes d'action s'est moins construite dans un souci d'opposition systématique que dans un rapport de filiation critique avec la théorie de l'action de Bourdieu, à partir de l'analyse de formes de coordination qui échappent à la construction du couple *champ-habitus* (ce qui vaut notamment pour toutes les relations ne répondant pas une logique de domination). L'entrée dans la problématique de l'action par la coordination comprise dans un sens large (Thévenot, 1994) solidaire d'une attention à la pluralité de ses formes participe de manière décisive à la définition du programme de recherche de l'EC (Dupuy et *alii*, 1989) selon chacune de ses entrées (économique et sociologique). Ce pluralisme de l'EC est trop souvent rabattu sur la diversité des principes d'évaluation

19. Par cette expression, Lahire (1999) entend précisément souligner que la notion de champ ne permet pas de restituer l'ensemble des contextes pertinents d'activité.

légitime, en même temps que son noyau dur est rapporté au *régime de justification* traité dans le cadre des *économies de la grandeur*. Les auteurs y soulignent pourtant la nécessité de resituer les moments de dispute « dans un cours d'action qui, en amont et en aval du moment du jugement, se déroule en dehors des contraintes fortes de réflexion et de justification » (Boltanski et Thévenot 1991, p.425). L'étude de la justification n'est donc pas le noyau dur mais le point de départ d'une démarche qui, admettant la pluralité, doit tenir compte de la manière dont les agents gèrent cette source d'incertitude et jugent les coordinations dans lesquelles ils sont engagés. C'est ce régime qui donne à observer le plus aisément ces opérations de jugement, dans la mesure où les contraintes y sont à la fois fortes et fortement explicitées (Thévenot, 1994). Mais la variété des manières de s'ajuster à l'environnement, de l'horizon public aux convenances personnelles, ouvre sur une gamme plus étendue d'états que les *grandeurs* pour l'identification des personnes.

Plusieurs principes de classification permettent d'appréhender les différents régimes en voie de recensement²⁰. Au-delà de cette prolifération, il est possible de présenter leurs caractéristiques générales :

« On peut définir schématiquement un régime d'action comme la modélisation de l'action dans certaines situations à travers l'équipement mental et gestuel des personnes, dans la dynamique d'ajustement des personnes entre elles et avec les choses, en recourant donc à des appuis pré-constitués à la fois internes et externes aux personnes » (Corcuff, 1996a, p.34).

Cette *dynamique d'ajustement* à l'environnement repose sur une dynamique d'interprétation de ses éléments oscillant entre « clôture d'un jugement révisable » (Thévenot, 1990, p. 47) et révision d'un jugement clos. La *clôture du jugement* repose sur les éléments (jugés) présents dans la situation et la poursuite d'un bien qui est commun dans le *régime de justification*, mais qui peut demeurer local dans d'autres régimes. La *révision du jugement* peut intervenir suite au constat d'attentes contrariées par le déroulement de l'action qui l'éprouve, chaque régime ayant ses propres modalités d'épreuves. La stabilité relative des *appuis pré-constitués* ouvre sur différentes temporalités. Les *appuis externes* aux personnes sont des dispositifs conventionnels inégalement disponibles aux agents selon les situations. Ils peuvent résulter

20. Boltanski (1990) croise les oppositions entre paix et justice et absence ou présence d'une contrainte d'équivalence. Thévenot (2006) hiérarchise les formes d'engagement dans l'action selon leur plus ou moins grande préparation à une mise en commun. Eymard-Duvernay et Marchal (1997) s'appuient, quant à eux, sur des théories économiques concurrentes et construisent directement les régimes à partir d'une activité spécifique (le recrutement).

d'agencements susceptibles de ménager l'articulation entre plusieurs régimes. Les *appuis internes* sont des compétences ordinaires, au sens de « dotations de base de toute personne ordinaire » (Corcuff 1996a, p.34), telles que le sens de la justice ou des dispositions et capacités inégalement acquises et assimilables, mobilisées de manière consciente ou inconsciente.

Ces appuis comprennent plusieurs sources d'asymétrie jusque dans l'exercice de la critique (Boltanski, 1990, p.54). Mais elles génèrent une « pluralité de modalités d'engagement dans l'action, qui ne peuvent pas toutes se connecter à la notion de domination » (Corcuff 1996b, pp.30-31) dans la mesure où celle-ci peut être rapportée aux dispositifs stables inégalement disponibles aux dispositions stables inégales. Aux côtés de ceux-ci existent également des contraintes stables à respecter, « des *conditions de félicité* des propositions d'engagement dans différents régimes [...] assez stables pour faire l'objet d'une clarification, dégagant des règles organisables à la façon d'une grammaire » (Boltanski et alii 1995, p.33)²¹. Ainsi, la prise en compte d'asymétries différenciées selon les régimes permet d'envisager l'inversion des relations de domination dans le déroulement de l'action (Corcuff 1996a, p.34). Elle invite également à tirer les implications pour le régime de la justification de l'existence d'asymétries dans les dispositions durables en matière de compétences argumentatives. La production d'agencements justifiés dépend donc à la fois de compétences ordinaires (la capacité de reconnaître la légitimité d'un agencement) et d'un rapport de domination (la capacité à mobiliser un principe légitime) bridé par des épreuves faisant intervenir d'autres appuis. Cette double détermination peut être suffisamment ouverte pour rendre compte et de coordinations légitimes et de dominations à l'appui d'une forme de violence symbolique.

4. *Un pluralisme sans libre-arbitre*

Pour compléter la théorie de la réflexivité limitée défendue dans ce texte, nous avons besoin d'une conception de la personne permettant la recension des déterminants du passage d'une forme d'engagement dans l'action à une autre. Empruntée à Spinoza et rendue opérationnelle pour les sciences sociales par Frédéric Lordon dans le cadre de la TR, la notion de *conatus*, conçue dans toute sa généralité, peut remplir ce rôle, à condition d'y retrouver la

21. Pour désigner ces conditions de félicité qui témoignent des chances de succès d'une proposition d'engagement, nous parlerons indifféremment de « grammaires » ou de « déterminations grammaticales ».

pluralité nécessaire à la réflexivité critique (4.2.) et de maintenir à bonne distance toute idée de libre-arbitre incompatible avec l'ontologie qu'elle condense. Lordon (2003b et 2006b) insiste en effet sur l'antihumanisme de la philosophie spinoziste pour l'opposer à une théorie consistante de l'acteur doté d'une liberté de délibération et de décision – précisément celle que semblent mobiliser par endroit les conventionnalistes en recourant à l'idée de libre-arbitre. Toutefois cette dernière opposition peut être levée à moindre frais, en optant pour un point de vue déterministe qui endogénéise par la pluralité la possibilité de création de nouveauté historique (4.1)

4.1. *La critique sous conditions*

Nous avons vu qu'il n'y avait pas d'opposition sur la reconnaissance d'un point de vue (relativement) extérieur à l'action (même si la notion d'*habitus* ne peut restituer ce point de vue). L'opposition restante résiderait plutôt dans les conditions de ce point de vue. Pour Bourdieu, il faut être dégagé de l'urgence de l'action pour pouvoir adopter une telle attitude critique, tandis que pour Boltanski, c'est l'attitude critique qui, associée à l'idée de libre-arbitre, conduit à se retirer de la situation et à renégocier son urgence :

« [L]es personnes ont toujours deux possibilités : fermer les yeux en s'engageant dans la nature de la situation et agir de façon à être ce qu'elles font ; ou, à l'inverse, ouvrir les yeux, c'est-à-dire se retirer de la situation et la dénoncer en la considérant depuis une autre nature. C'est cette capacité critique, toujours ouverte, qui définit le libre-arbitre des personnes » (Boltanski, 1990, p.94).

Dans ce second cas, les conditions nécessaires à l'adoption de l'attitude critique sont à la fois générales et peu contraignantes : elles se rapportent seulement à l'existence d'une pluralité de mondes²². Cette possibilité, toujours ouverte si l'on admet la pluralité, ne présage pas des conditions suffisantes d'adoption de cette attitude en vertu de l'hypothèse de libre-arbitre, ni de ses chances de succès (conditions de félicité). En faisant dépendre l'alternative entre *ouvrir* et *fermer les yeux* d'un simple décret de la volonté, cette hypothèse a pour inconvénient de décourager toute tentative d'explication de cette attitude critique. D'un point de vue métaphysique, cette hypothèse de libre-arbitre est par définition irréfutable. A ce niveau, l'opposition entre déterminisme et libre-arbitre ne peut donc pas et n'a pas en conséquence à être tranchée ici. D'un point de vue méthodologique, en revanche, postuler le libre-arbitre

22. Il s'agit de la garantie d'accès à une extériorité vue au point 2.1.1.

consiste en un renoncement dont nous pouvons faire l'économie sans sacrifier la pluralité, ni par conséquent la réflexivité²³. Il convient alors d'abandonner cette hypothèse.

Le raisonnement n'est pas parfaitement symétrique concernant les chances de succès (conditions de félicité) de la critique. Là encore, Boltanski et Thévenot (1991) explicitent des conditions nécessaires²⁴ sans aborder l'exploration de conditions suffisantes, en raison d'une nouvelle hypothèse théorique de large portée méthodologique : l'incertitude radicale. Tandis que l'hypothèse de libre-arbitre conduit à un renoncement sans contrepartie, l'hypothèse d'incertitude radicale s'avère nécessaire car solidaire de la possibilité d'apparition de nouveauté historique. Sans verser dans le libre-arbitre, une certaine idée de liberté doit alors être maintenue pour considérer la capacité de créer du nouveau. Cette liberté créatrice ainsi détachée de l'hypothèse de libre-arbitre permet de concevoir la théorie de la réflexivité limitée comme un déterminisme ouvert sur l'innovation et l'apprentissage comme création de nouvelles connaissances²⁵. Le tableau qui suit ordonne les quatre conditions qui viennent d'être discutées.

Les conditions de la critique

	Nécessaires	Suffisantes
Conditions d'adoption	Pluralité des mondes	Non spécifiées en raison de l'hypothèse de libre-arbitre
Conditions de félicité	Règles grammaticales	Non spécifiées en raison de l'hypothèse d'incertitude radicale

4.2. *Le conatus transversal aux régimes d'action*

Rejeter l'hypothèse de libre-arbitre permet de mobiliser la notion de *conatus* comme conception de la personne transversale à la variété de ses formes d'engagement dans l'action. Le recours au *conatus* comme pulsion existentielle fondamentale vise à saisir dans une même notion motivation essentielle et dynamique de l'existence. Le mouvement de l'existence

23. Comme nous allons le voir au point 4.2.

24. Les contraintes à respecter pour que la dénonciation d'une injustice soit jugée normale et puisse être entendue sont des contraintes de généralité résumées par les règles grammaticales propres aux régimes de l'action justifiée.

25. Conformément au principe d'« incertitude épistémique » de Popper, à savoir le constat selon lequel « nous ne pouvons prédire, de manière scientifique, les résultats que nous obtiendrons au cours de la croissance de notre propre connaissance » (Popper, 1982, p. 53).

(l'existence comme action) est saisi par le choix de cette hypothèse anthropologique qui définit directement l'homme par ce qui le pousse à agir : le *conatus* est le moteur générique de l'action. Ainsi, l'existence est d'emblée action et l'action répond à une motivation essentielle autoréférentielle : la maximisation de la puissance d'agir comme moyen et comme finalité de l'action (*persévérance dans l'être*). Le *conatus* comme impulsion primordiale est un *élan* d'expansion orienté vers un surcroît de puissance, ce qui comprend, d'abord, un effort de conservation contre ce qui peut entraver cette puissance. Il témoigne ainsi de l'idée que l'action est toujours d'abord guidée par le souci de soi, « de ce qu'une existence est essentiellement préoccupée d'elle-même » (Lordon, 2006a, p.37). Il fournit à ce titre la notion fondatrice d'un utilitarisme élargi, un « utilitarisme de la puissance » (*Ibid*, p.159).

Mais ce postulat de préoccupation de l'existence pour elle-même doit, pour dépasser la tautologie²⁶, s'accompagner de principes explicatifs des modalités de détermination des sources d'utilité et de désutilité. Ces déterminations permettent de passer du *conatus essentiel* comme tendance à l'actualisation maximale de son être au *conatus actualisé* comme être socialement qualifié (Lordon, 2003a). L'un de ces principes explicatifs consiste dans le recours à la qualification sociale des individus, par laquelle leur est imputée une position permettant de subsumer leurs désirs concrets, indépendamment de leurs déclarations d'intention. Par exemple, en suivant ce principe, l'analyse des tentatives de fusion entre la BNP, la Société Générale et Paribas intervenue en 1999, peut être lue comme mettant en scène un être en tant qu'actionnaire (*conatus* de la finance) visant la maximisation du profit et un être en tant qu'entrepreneur (*conatus* industriel) visant la maximisation du contrôle capitalistique (Lordon, 2002). Pour identifier les désirs concrets des acteurs, c'est-à-dire la forme actualisée que prend l'intérêt fondamental²⁷ du *conatus*, Lordon prend ici appui sur la

26. Toute existence est action et toute action est perçue, impulsée, infléchie en rapport avec celui qui agit.

27. En tant que puissance en quête de puissance « fondamentalement autocentrée et intéressée à elle-même » (Lordon, 2006a, p.50), le *conatus* exprime l'idée d'intérêt dans sa forme la plus générale. Le *conatus* comme motivation essentielle est « l'intérêt générique par excellence, intérêt de l'existence pour elle-même et de la persévérance dans l'être » (*Ibid*, p.51), « la forme la plus fondamentale de l'intérêt [...] dont dérivent toutes les autres expressions d'intérêts » (*Ibid*, p.149). L'action est expliquée par cette idée d'intérêt une fois celle-ci spécifiée par l'explicitation dans chaque cas du processus de sa mise en forme. La forme d'intérêt utilisée et critiquée traditionnellement en économie n'est alors qu'une déclinaison particulière de l'*intérêt-conatus* fondamental. Elle se limite à du calcul d'utilité conscient et/ou égoïste et/ou rationnel et/ou matériel. Ces restrictions sont dépassées par le recours à la notion d'intérêt fondamental plus générale et nécessairement complétée par ses modalités de mise en forme (d'actualisation du *conatus*, de détermination des désirs concrets). Dans ces

sociologie de Bourdieu. La disposition à se prendre au jeu (*l'illusio*) fournit en effet « l'une des figures du conatus actualisé » (Lordon, 2003a, p.122). Cette disposition est elle-même socialement déterminée par la relation entre les *champs* et l'*habitus* considéré comme « l'opérateur de cette actualisation » (*Ibid*).

Le couple *champ-habitus* ne compte toutefois que comme l'une des modalités de détermination des désirs. Au niveau interpersonnel, complémentaire – en ce qu'il permettrait de détailler les modalités d'acquisition et de renforcement de *l'illusio* – ou alternatif – en ce que, relevant de mécanismes plus élémentaires, il permet d'envisager aussi les interactions hors *champ* – au précédent, Spinoza distingue trois affects primaires (la joie, la tristesse et le désir) dont sont déduits par composition des spécifications d'intérêt (affects déduits) à partir de deux mécanismes principaux d'association des affects : (i) l'influence du contexte²⁸ et (ii) l'influence interpersonnelle de type mimétique²⁹. La conception spinoziste de l'homme comme élan de puissance, orienté par des affects conçus comme des variations de puissance³⁰, ajoute ainsi aux déterminations de position³¹ celles produites dans la dynamique de l'interaction selon les lois de la vie affective et leur mécanisme d'imitation des affects – Lordon (2006b, p.16) parle de « détermination affective-conative locale ».

Ces différentes modalités d'actualisation du *conatus* (de détermination des désirs) semblent alors à même de restituer la variété des formes d'engagement dans l'action associée à notre idée de réflexivité limitée. En effet, la manière dont l'individu est affecté par ce qui lui arrive (*l'ingenium*) ménage cette pluralité : *l'ingenium* « rassemble des affectabilités nombreuses, une seule et même affection peut provoquer en lui des résonances multiples » (Lordon, 2006b, p.7), une même chose peut donc être à la fois source de joie et de tristesse

conditions, toute action pour autrui (sur les affects d'autrui) peut en dernière analyse être ramenée à une action pour soi (sur ses propres affects par la médiation des affects d'autrui), une action qui vise d'abord et toujours la satisfaction de son *intérêt-conatus*.

28. « *Du seul fait que nous avons considéré un objet en même temps que nous étions affectés d'une joie ou d'une tristesse dont il n'était pourtant pas la cause efficiente, nous pouvons l'aimer ou le haïr* » (*Éthique*, III, 15).

29. « *Du fait que nous imaginons qu'un objet semblable à nous et pour lequel nous n'éprouvons aucun affect, est quant à lui affecté d'un certain affect, nous éprouvons un affect semblable* » (*Éthique*, III, 27).

30. « *[P]ar définition, [les affects] sont directement des quanta ajoutés ou retirés à la puissance d'agir, ou bien des auxiliaires ou des obstacles à son effectuation. Plus encore, ils sont également eux-mêmes des forces distinctes qui s'affrontent dans la psyché selon la loi de mesure des puissances* » (Lordon, 2006a, p.11).

31. Il s'agit toujours ici d'une position dans un champ, à l'enjeu directif par lequel le désir intransitif est spécifié en désir de quelque chose.

selon le niveau d'identité, soit le système de préférences, considéré – « Ainsi, par exemple, l'affection d'une réforme fiscale peut affecter joyeusement un même individu comme contribuable, mais aussi tristement s'il a contracté une manière de juger politiquement « à gauche » qui lui fait regretter le retrait de l'État social, de la solidarité redistributive, etc. » (*Ibid*) – et évolutive – « l'ingenium n'est pas donné une fois pour toutes, mais se constitue dynamiquement et se transforme sans cesse au fil des affections rencontrées et des affects éprouvés » (*Ibid*). Le dénouement de cette complexité, la détermination du niveau d'identité auquel l'individu éprouve finalement ce qui lui arrive, dépend de la force des différents affects.

Insister, comme nous l'avons fait, sur les compétences interprétatives des agents conduit à souligner l'intervention des forces cognitives aux côtés des forces affectives. Nous pouvons illustrer l'intérêt de maintenir une telle distinction (contre la réduction complète du cognitif à l'affectif à laquelle invite Spinoza) à partir de l'exemple de la citation précédente. Dans une telle situation, pour analyser la détermination du niveau d'intérêt (être en tant que contribuable ou être en tant qu'homme « de gauche »), il ne suffit pas de noter que l'affect de joie pour l'être en tant que contribuable est plus fort que l'affect triste pour l'être en tant qu'homme « de gauche » (ou l'inverse). Il faut également tenir compte des éléments saillants dans la situation où l'agent rencontre la réforme fiscale, soit par exemple : d'une part, les locaux du parti dans lequel il milite et, d'autre part, le porte-monnaie présent dans une poche de sa veste. La force cognitive de ces repères (qui détermine leur caractère plus ou moins saillant) contribue à la détermination du niveau d'identité (être en tant que contribuable ou être en tant qu'homme « de gauche »). Cette force peut sans doute être réduite aux lois de la vie affective, mais elle fait alors entrer en jeu des affects différents de ceux directement produits par la réforme fiscale. Cette pluralité de repères et d'interprétations ne saurait cependant conduire à l'idée que l'individu peut choisir librement la forme de son engagement dans l'action. Reconnaître aux individus la possibilité de se représenter différemment une même situation à partir de différentes catégorisations n'implique pas le recours à une hypothèse de libre-arbitre. A un moment donné, le « choix » de se représenter la situation d'une façon donnée (et d'être engagé dans l'action selon un régime donné) peut toujours être conçu comme déterminé par des causes. Mais à côté des déterminations de position et des déterminations affectives locales, on peut désormais tenir compte des déterminations grammaticales. Ce « choix » devra ainsi dépendre également des discontinuités introduites par autrui (par ses gestes ou ses messages) dans le déroulement de l'action et des différentes

grammaires en vigueur, qui définissent les conditions de félicité des propositions d'engagement en quoi consistent ces discontinuités.

En résumé, compléter la théorie de la réflexivité limitée par l'hypothèse ontologique de Spinoza, le conatus, permet d'envisager des déterminismes de transition non seulement entre les régimes, mais aussi entre les déterminations de position et les déterminations grammaticales produites par des répertoires de significations et de valeurs transversales à ces positions.

Conclusion

Nous entreprenons pour conclure d'ordonner les principaux éléments de notre proposition de théorie de l'action commune à l'EC et à la TR en cinq propositions et huit corollaires :

1. L'environnement humain est incertain.

La prise en compte de toutes les conséquences de cette incertitude est la marque première de l'hétérodoxie. Cette incertitude porte sur les intentions des autres, sur leur modalité d'engagement dans l'action et sur le produit collectif des actions, donc sur l'avenir. En conséquence :

1.1. L'ajustement à l'environnement est toujours problématique.

1.2. L'ajustement suppose des jugements révisables.

2. En tant qu'élan d'expansion orienté vers un surcroît de puissance, l'agent est toujours en mouvement, engagé dans l'action.

L'action est d'abord réaction aux affections (rencontre de forces) consubstantielles à la présence au monde. Les affects, en tant que modifications de puissance résultant de l'appréhension de cette rencontre, orientent les réactions, qui produisent de nouvelles affections. En conséquence :

2.1. L'incertitude ne bloque pas l'action.

2.2. Ce que l'agent perçoit être son intérêt est appelé à varier dans le cours de l'action.

3. L'action, en tant que rencontre de forces, produit des repères, qui correspondent à des variations de forces (compositions ou soustractions).

Les affects sont des repères internes aux personnes, en tant que souvenir d'affections qui orientent les désirs à venir. L'action produit aussi des repères externes qui orientent la

révision des jugements : propositions d'engagement, régularités/discontinuités, mises en forme d'objets, épreuves, catégorisations. En conséquence :

3.1. L'individu est marqué de repères, qui résultent d'actions présentes et passées – d'expériences marquantes. Ces traces dessinent pour chaque personne une constitution affective complexe.

3.2. L'environnement est peuplé de repères qui résultent d'actions présentes et passées. Les objets produisent pour chaque situation une réalité cognitive complexe.

4. Il existe différentes formes d'engagement dans l'action, associées à différents ensembles de repères internes et externes qui s'évoquent mutuellement (renforcent leur présence).

La pluralité de ces ensembles de repères fournit aux agents des ressources pour interroger une partie des repères en s'appuyant sur d'autres repères (donc sans pouvoir les interroger tous à la fois). Parmi les formes d'engagement, on peut distinguer celles dominées par des repères internes de celles dominées par des repères externes. En conséquence :

4.1. L'agent est doté d'une réflexivité limitée.

4.2. Les déterminations affectives et cognitives locales font la transition entre les déterminations de position et les déterminations grammaticales.

5. La transformation de l'incertitude passe par la mise en commun des repères.

A l'appui de la théorie de la réflexivité limitée, nous sommes désormais en mesure d'avancer dans l'analyse de cette dynamique de mise en commun et de transformation des repères, en laquelle réside le changement institutionnel.

Bibliographie

Aglietta Michel et Orléan André (1982), *La violence de la monnaie*, Paris, Presses universitaires de France.

Aglietta Michel et Orléan André (2002), *La monnaie entre violence et confiance*, Paris, Odile Jacob.

Amable Bruno et Palombarini Stefano (2005), *L'économie n'est pas une science morale*, Paris, Raisons d'agir, collection Cours et Travaux.

Bessis Franck (2008), « Quelques convergences remarquables entre l'Économie des Conventions et la Théorie de la Régulation », *Revue Française de Socio-Économie*, n° 1.

Bessis Franck, Chaserant Camille, Favereau Olivier et Thevenon Olivier (2006), « L'identité sociale de l'homo conventionalis », in Eymard-Duvernay François, éd., *L'économie des conventions. Méthodes et résultats, tome 1, Débats*, Paris, La Découverte, pp. 181-195.

Bessy Christian et Favereau Olivier (2003), « Institutions et économie des conventions », *Cahier d'économie politique*, n° 44, pp. 119-164.

Billaudot Bernard (2001), *Régulation et croissance. Une macroéconomie historique et institutionnelle*, Paris, L'Harmattan.

Billaudot Bernard (2004), « Institutionnalismes, rationalisme et structuralisme en science sociale », Grenoble, *Document de travail LEPII*.

Boltanski Luc (1990), *L'amour et la justice comme compétence*, Paris, Métailié.

Boltanski Luc et Thévenot Laurent (1991), *De la Justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard.

Boltanski Luc, Godet Marie-Noël, Latour Chloé et Cartron Damien (1995), « Message d'amour sur le Téléphone du dimanche », *Politix*, n°31, pp. 30-76.

Bourdieu Emmanuel (1998), *Savoir faire*, Paris, Presses universitaire de France.

Bourdieu Pierre (1980), *Le sens pratique*, Paris, éditions de Minuit.

Bourdieu Pierre (1984), *Questions de sociologie*, Paris, Éditions de Minuit, 2002.

Bourdieu Pierre (1994), *Raisons pratiques : Sur la théorie de l'action*, Paris, Seuil, 1996.

Bourdieu Pierre (1997), *Méditations pascaliennes*, Paris, Seuil, 2003.

Bourdieu Pierre (1998), *La Domination masculine*, Paris, Seuil, 2002.

Bourdieu Pierre (2000), *Les structures sociales de l'économie*, Paris, Seuil.

Bourdieu Pierre (2001), *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Seuil.

Boyer Robert (1986), *Théorie de la régulation. Une analyse critique*, Agalma, Paris, La Découverte.

Boyer Robert (2003), « L'anthropologie économique de Pierre Bourdieu », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°150, décembre, pp. 65-78.

Corcuff Philippe (1996a), « Théorie de la pratique et sociologie de l'action. Anciens problèmes et nouveaux horizons à partir de Bourdieu », *Actuel Marx*, n°20, pp. 27-38.

Corcuff Philippe (1996b), « Ordre institutionnel, fluidité situationnelle et compassion – Les interactions au guichet de deux Caisses d'Allocations Familiales », *Recherches et Prévisions*, n°45, septembre, pp. 27-35.

Dupuy Jean-Pierre, Eymard-Duvernay François, Favereau Olivier, Orléan André, Salais Robert et Thévenot Laurent (1989), « Introduction », *Revue économique*, vol. 40, n°2, mars, pp. 141-145.

Eymard-Duvernay François (2001), « L'économie des conventions a-t-elle une théorie politique ? », in Batifoulier Philippe, éd., *Théorie des conventions*, Paris, Economica, pp. 279-297.

Eymard-Duvernay François (2004), « L'un calcule, l'autre parle », Communication à la journée d'études GDR Economie et sociologie *Les enjeux actuels des relations entre économie et sociologie* Université Paris X Nanterre, 19 novembre.

Eymard-Duvernay François et Marchal Emmanuelle (1997), *Façons de recruter : le Jugement des compétences sur le marché du travail*, Paris, Métailié.

Favereau Olivier (1985), « L'incertain dans la « révolution keynésienne » : l'hypothèse Wittgenstein », in *Economies et sociétés*, série PE (Economia), n°3, pp. 29-72.

Favereau Olivier (2001), « L'économie du sociologue ou : penser (l'orthodoxie) à partir de Pierre Bourdieu », in Lahire Bernard, éd, *Le travail sociologique de Pierre Bourdieu. Dettes et critiques.*, Edition revue et augmentée, Paris, La découverte, pp. 255-314.

Favereau Olivier (2005), « Quand les parallèles se rencontrent : Keynes et Wittgenstein, l'économie et la philosophie », *Revue de métaphysique et de morale*, n°3, juillet 2005, pp. 403-427.

Favereau Olivier et Le Gall Jean-Marc (2002), « Règles, Normes et Routines », in Allouche José, éd., *Encyclopédie des Ressources Humaines*, pp. 983-996.

Keynes John M. (1936), *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, traduction française, Londres/Paris, Macmillan/Payot, 1968.

Lahire Bernard (1998), *L'homme pluriel*, Paris, Nathan.

Lahire Bernard (1999), « Champ, hors-champ, contrechamp », in Lahire Bernard, éd., *Le travail sociologique de Pierre Bourdieu. Dettes et critiques*, Paris, La découverte, 2001, pp. 23-57.

Lipietz Alain (1987), « Régulation : les mots et les choses », *Revue économique*, n°5, septembre, pp. 1049-1060.

Lordon Frédéric (2002), *La politique du capital*, Paris, Odile Jacob.

Lordon Frédéric (2003a), « Conatus et Institutions : pour un structuralisme énergétique », *L'année de la régulation 2003*, 7, Paris, Presses de Science Po, pp. 111-146.

Lordon Frédéric (2003b), « Revenir à Spinoza dans la conjoncture intellectuelle présente », *L'année de la régulation 2003*, 7, Paris, Presses de Science Po, pp. 147-166.

Lordon Frédéric (2006a), *L'intérêt souverain. Essai d'anthropologie économique spinoziste*, Paris, La Découverte.

Lordon Frédéric (2006b), « La légitimité n'existe pas. Eléments pour une théorie des institutions », *Working Papers Recherche & Régulation, série Institution, Convention et théorie de la Régulation*, n°2006-1.

Lordon Frédéric et Orléan André (2008), « Genèse de l'État et Genèse de la monnaie : le modèle de la *potentia multitudinis* », à paraître in Y. Citton et F. Lordon (dir.), *Spinoza et les sciences sociales. De l'économie des affects à la puissance de la multitude*, Editions Amsterdam.

Nachi Mohamed (2006), *Introduction à la sociologie pragmatique*, Paris, Armand Collin.

Popper Karl R. (1934), *La logique de la découverte scientifique*, Vienna/Paris, Springer/Payot, 1973.

Popper Karl R. (1982), *L'univers irrésolu. Plaidoyer pour l'indéterminisme*, Totowa/Paris, Rowman and Littlefield/Hermann, 1984.

Popper Karl R. (1989), « Le mythe du cadre de référence », in Bouveresse Renée, éd., *Karl Popper et la science aujourd'hui*, Paris, Aubier.

Postel Nicolas (2005), *Les règles dans la pensée économique contemporaine*, Paris, CNRS éditions.

Postel Nicolas et Sobel Richard (2006), « Quelle théorie hétérodoxe de l'acteur économique ? », in Eymard-Duvernay François, éd., *L'économie des conventions. Méthodes et résultats, tome 1, Débats*, Paris, La Découverte, pp. 131-150.

Reynaud Bénédicte (2004), *Les règles économiques et leurs usages*, Paris, Odile Jacob.

Salais Robert (2004), « La politique des indicateurs. Du taux de chômage au taux d'emploi dans la stratégie européenne pour l'emploi (SEE) », in Zimmermann Bénédicte, *Action publique et sciences sociales*, Paris, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, pp. 287-331.

Salais Robert et Storper Michael (1993), *Les mondes de production, enquête sur l'identité économique de la France*, Paris, Editions de l'EHESS.

Servais Olivier (2000), « Les modèles d'action dans la théorie de la régulation. Habitus, rationalité, routine », *Economies et Sociétés*, Tome XXXIV, n° 1, Janvier, Série Théorie de la régulation, R, n° 11, pp. 145-182.

Servais Olivier (2004), « Dispositions et détermination de l'action dans la théorie de la régulation », *Cahiers d'épistémologie*, n°2004-09.

Servais Olivier (2005), « Economie institutionnaliste des croyances. Essai de fondement à partir de l'habitus et de la disposition pragmatique », Communication à la journée d'études IDHE *Les philosophes pragmatistes et les économistes : quelles proximités ?* Paris Cachan, 11 avril.

Spinoza Baruch (de), 1677, *Éthique*, Paris, Gallimard, 1954.

Thévenot Laurent (1990), « L'action qui convient », in Pharo Patrick et Quéré Louis, éd., *Les formes de l'action. Sémantique et sociologie*, série « Raisons pratiques », n°1, Paris, Editions de l'EHESS, pp. 36-69.

Thévenot Laurent (1994), « Le régime de familiarité ; des choses en personnes », *Genèses*, n°17, pp. 72-101.

Thévenot Laurent (1995), « Rationalité ou normes sociales : une opposition dépassée ? », in Gérard-Varet, Louis-André et Passeron Jean-Claude, éd., *Le modèle et l'enquête. Les usages de principe de rationalité dans les sciences sociales*, Paris, Editions de l'EHESS, pp. 149-189.

Thévenot Laurent (2006), *L'action au pluriel, Sociologie des régimes d'engagement*, Paris, La Découverte, collection Textes à l'appui, série « politiques et sociétés ».